VILLA NOLA

Résidence d'Artistes

Une maison habitée par le jazz

CHARTE OFFICIELLE

Villa Nola – Résidence Jazz & Création Vivante

Préambule

La villa Nola est une maison habitée par le jazz.
Un lieu de vie, de création et de transmission, où la musique se partage dans sa forme la plus humaine : proche, vivante, incarnée.

Née du parcours de deux artistes et pédagogue engagés Philippe Martel et Kristin Marion, la villa Nola s'inscrit dans la tradition des maisons d'artistes, des salons musicaux et des lieux-refuges où le jazz s'est toujours transmis : par l'écoute, la rencontre et l'expérience directe.

Article 1 – Mission

La mission de Villa Nola est de :

- *Favoriser la création artistique vivante*
- *D'accueillir des musiciens et musiciennes de jazz en résidence*
- *D'encourager la transmission orale et sensible du jazz*
- *De créer des ponts culturels entre les scènes locales et internationales*
- *D'offrir un espace de ressourcement artistique et humain*

Article 2 – Esprit du lieu

La villa Nola est :

- *Une maison habitée, non une institution figée*
- *Un lieu d'intimité et de respect*
- *Un espace de lenteur créative, à contre-courant de la surproduction*
- *Un cadre propice à l'écoute profonde, au silence comme au son*

Le jazz y est considéré comme un art vivant, enraciné dans l'histoire, l'émotion et la liberté.

Article 3 – Les résidences

Les résidences à Villa Nola sont :

- *De courte durée*
- *Accueillant un nombre volontairement limité d'artistes*
- *Axées sur la création, la répétition, la recherche ou la transmission*

Chaque résidence peut donner lieu à :

- *Une rencontre privée avec les artistes*
- *Une masterclass ou cercle d'écoute*
- *Une captation artistique (audio, vidéo, écriture)*

Article 4 – Transmission

La transmission est au cœur du projet de Villa Nola.
Elle se fait :

- *Sans hiérarchie rigide*
- *Dans l'échange, le dialogue et l'expérience*
- *Par la pratique, l'écoute, le partage d'histoires et de répertoires*

La villa Nola valorise particulièrement :

- *La voix*
- *L'interprétation*
- *L'improvisation*
- *La présence scénique*
- *La conscience artistique et humaine du musicien*

Article 5 – Accueil et hospitalité

L'accueil à Villa Nola repose sur :

- *Le respect mutuel*
- *La bienveillance*
- *La simplicité*
- *La responsabilité individuelle*

Les artistes accueillis s'engagent à :

- *Respecter le lieu, ses habitants et son environnement*
- *Honorer les temps de partage proposés*
- *Participer à la vie du lieu avec conscience et discrétion*

Article 6 – Indépendance artistique

La villa Nola est un lieu indépendant, libre de toute contrainte commerciale ou esthétique.
Les choix artistiques reposent sur :

- *La qualité humaine*
- *L'authenticité du propos artistique*
- *La cohérence avec l'esprit du lieu*

Article 7 – Ancrage et rayonnement

La villa Nola est ancrée dans son territoire tout en étant ouverte sur le monde.
Elle se veut :

- *Un point de rencontre entre cultures*
- *Un relais entre scènes locales et internationales*
- *Un lieu de mémoire vivante du jazz d'hier, d'aujourd'hui et de demain*

Article 8 – Évolution

Cette charte est un texte vivant.
Elle peut évoluer au fil des résidences, des rencontres et de l'histoire de Villa Nola, sans jamais renier ses valeurs fondatrices.

Conclusion

Villa Nola est une maison où l'on écoute avant de jouer,
Où l'on partage avant de transmettre,
Où le jazz retrouve son essence :
Un art de la liberté, du lien et de l'âme.

VILLA NOLA
Résidence d'Artistes
Une maison habitée par le jazz

Jazz and a House
Philippe Martel
Villa Nola, 6 Cité Chantemerle
Rumilly 74150
Siret : 322715715